



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 04/10/2024
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi quatre octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la Mairie les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt quatre.

Nombre de délégués : 9
Nombre de présents : 5
Nombre de votants: 7 dont 2 pouvoirs

Présents : 5

Madame Cybille FLEURY, Monsieur Julien MAZIERE, Madame Valérie BEN SUSSAN, Madame Mélanie DUPUTEL, Monsieur Denis CHAPOUL

Absents excusés : 2

Madame Sandrine CHAUSSAT, Monsieur Franck LAUD

Procurations : 2

Madame Jade RIBEIREIX a donné pouvoir à Madame Mélanie DUPUTEL
Madame Adeline RAYNAUD a donné pouvoir à Monsieur Denis CHAPOUL

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Présentation pour approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2024 est présenté et validé en séance.

POINTS DELIBERANTS

Aménagement du bourg: attribution des marchés

Votes Pour : 7

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L2123-1-1° et R 2123-1 1°, R 2123-4, R 2123-5 du code de la commande publique relatif aux marchés publics, en vue des travaux d'aménagement du bourg,

dont la limite de remise des plis avait été fixée au vendredi 20 septembre 2024 à 12h.

Il rappelle le coût estimatif de ce projet à savoir :

- 320 082.95 € HT pour le lot 1

- 30 458.50 E HT pour le lot 2.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics de la Commune ainsi que d'une parution dans le Journal d'annonces légales "Réussir le Périgord".

Une Commission des Travaux a été réunie le jeudi 3 octobre 2024 à 10 h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par le Maître d'œuvre M. Wilfried CHAILLAT de l'entreprise Amplitude Paysages.

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la Commission des Travaux, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 – VRD, maçonneries et mobiliers – Société MURET TP, pour un montant de : 294 933.18 € HT soit 353 919.82 € TTC

- Lot 2 – Espaces Verts – Société SERRA Paysages, pour un montant de: 23 142.85 € HT soit 27 771.42 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer le marché tel que proposé par la commission des travaux:

- Lot 1 – VRD, maçonneries et mobiliers – Société MURET TP, pour un montant de : 294 933.18 € HT soit 353 919.82 € TTC

- Lot 2 – Espaces Verts – Société SERRA Paysages, pour un montant de: 23 142.85 € HT soit 27 771.42 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025.

Règlement de la subvention Amelia : dossier DELEAU

Votes Pour : 7

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat Amélia, M. et Mme Jean-Marc et Martine DELEAU ont déposé un dossier de demande de subventions qui a été approuvé par la commission Amélia du 5 septembre 2024 et validé par la commune.

Pour rappel, ce dispositif est un programme multi-partenarial et la participation de la commune à ce dossier s'élève à 392.72€.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement de la part communale de la subvention Amelia pour le dossier de M. et Mme Jean-Marc et Martine DELEAU, à hauteur de 392.72€, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Prise en charge des frais de déplacement exceptionnels du maire

Votes Pour : 7

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Madame Mélanie DUPUTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 19 juillet 2024, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un outil polyvalent pour l'entretien de la commune auprès de la société Brielmaier Baumaschinen situé en Allemagne.

Compte tenu des frais de livraison qu'occasionnerait un déplacement depuis l'Allemagne et de la nécessité d'obtenir auprès du vendeur les explications nécessaires à l'utilisation de cet engin, le Conseil Municipal propose que le Maire prennent en charge le rapatriement de l'outil.

Le Conseil Municipal décide donc de missionner Monsieur le Maire pour aller chercher cet outil en Allemagne et de le dédommager des frais engagés au réel sur présentation de justificatifs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Assainissement: le poste de relevage de la station d'épuration a été réalisé. Les travaux de raccordement reprendront après la foire à la citrouille.

Cimetière: l'entreprise Virgo réalisera la deuxième relève des tombes après la Toussaint.

Chats: la campagne de piégeage se poursuit avec l'association SOS Chats Libres; 23 chats ont déjà été stérilisés et une quinzaine de chatons ont été placés en famille d'accueil.

La séance est levée à 19:30

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseillère municipale
Madame Cybille FLEURY

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE